

**Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE  
pour l'exercice 2006**

*Préavis N° 2005/54*

Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'administration communale durant l'exercice 2006.

**2. Préambule**

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux d'entretien et d'extensions courants accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments et sites techniques;
- intégration de lignes téléphoniques au réseau interne 315 xx xx.

**3. Situation au 15 août 2005 du crédit accordé au titre des extensions ordinaires 2005**

<b>Rubrique</b>	<b>Crédit voté</b>	<b>Engagé</b>
Extension des sites et des installations	Fr. 365'000.--	Fr. 333'000.--
Intégration de nouveaux sites au réseau téléphonique interne	Fr. 87'000.--	Fr. 51'000.--
Extension du réseau téléphonique interne	Fr. 76'000.--	Fr. 108'000.--
Remplacement d'équipements	Fr. 104'000.--	Fr. 95'000.--
Extension de la capacité du réseau fédérateur en fibre optique	Fr. 153'000.--	Fr. 81'000.--
Déploiement réseau sans fil dans les salles de conférence	Fr. 55'000.--	Fr.
Prestations de tiers	Fr. 60'000.--	Fr. 38'000.--
<b>Total</b>	<b>Fr. 900'000.--</b>	<b>Fr. 706'000.--</b>

À la date du 15 août 2005, les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- remplacement du logiciel de facturation des prestations téléphoniques;
- remplacement de la moitié des onduleurs de première génération;
- intégration des premiers terminaux de paiement Ethernet;
- étude pour la mise en place d'un système de sécurité à clés publiques;
- raccordement d'armoires de gestion de la circulation et de stations de pompage d'Assainissement;
- raccordement par fibres optiques de 4 sites;
- raccordement informatique et téléphonique de six sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de sept sites secondaires;
- poursuite de la migration des sites utilisateurs vers la nouvelle architecture du réseau, ~35% réalisé à ce jour;
- intégration de systèmes de téléphonie sans fil DECT dans notre infrastructure de téléphonie IP et premiers déploiements dans les CVE de Montelly et Jardins de Prélaz.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- installation d'un câble privé entre le collège du Vieux Moulin et la CVE Ancien Stand; de même entre le collège et la CVE de Bellevaux;
- poursuite du raccordement des sites utilisateurs à la nouvelle architecture;
- étude d'un réseau radio point à multi points en vue de remplacer les lignes louées à Swisscom;
- liaison fibre optique collège des Figuiers – place de Milan;
- intégration au réseau téléphonique interne du centre de Valmont, des CVE Grangette et Ancien Stand;
- raccordement de la télégestion de diverses chaufferies situées dans des bâtiments connectés à RECOLTE.

#### **4. Économies escomptées**

Le réseau RECOLTE s'étend et se consolide constamment, ses performances et sa stabilité permettent d'y connecter les équipements informatiques et téléphoniques de l'administration, les équipements domotiques et de surveillance, la télégestion et la télé-relève des services techniques ainsi que tout équipement supportant le protocole IP. La construction de réseaux parallèles et la maintenance de plusieurs infrastructures de télécommunication sont ainsi évitées. Ceci diminue sensiblement les dépenses en matière de location de lignes et de coûts de maintenance. Lors des déménagements de services de l'administration, la connexion des téléphones IP s'effectue comme celle des micro-ordinateurs, sans coûteuses interventions sur le câblage. L'extension des raccordements de sites secondaires au 315 xx xx élimine les coûts des communications "internes".

#### **5. Extensions ordinaires 2006**

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments ainsi que des déménagements;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne;
- l'opportunité de profiter des travaux de réaménagement de la voirie, des infrastructures de gestion du trafic et des modifications apportées aux différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons par fibres optiques.

Les principales réalisations planifiées sont :

- raccordement de neuf sites techniques d'eauservice et de deux sites du service d'assainissement;
- installation d'un nouveau câble optique de grande capacité entre Chauderon 9 et Pierre de Plan;

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	Fr. 360'000.--
Intégration de nouveaux sites au réseau téléphonique interne	Fr. 87'000.--
Extension du réseau téléphonique interne	Fr. 76'000.--
Remplacement d'équipements	Fr. 74'000.--
Extension de la capacité du réseau fédérateur en fibre optique	Fr. 153'000.--
Déploiement réseau sans fil locaux et point à multi points	Fr. 90'000.--
Prestations de tiers	Fr. 60'000.--
Total	Fr. <u>900'000.--</u>

Un montant de 900'000 francs figure à ce titre au plan des investissements pour l'année 2006.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

Vu le préavis n° 2005/54 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> septembre 2005;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes No 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

**Au nom de la Municipalité :**

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche